

ARRETE DU PERSONNEL N° 2019-188

Objet : Arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ere classe.

Le Maire de Gréoux-les-Bains

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 04/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1ere classe au titre de l'année 2019 est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1- GERGAUD Olivier	Adjoint Technique Principal 2eme classe Territorial	01/10/2019
2-
3-

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- ✓ Monsieur le comptable de la collectivité,
- ✓ Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 07/10/2019

Le Maire,



Paul AUDAN